

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 19 Mars 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

*Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Ventôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Nous prions ceux de nos Souscripteurs qui n'auroient pas envoyé leur abonnement aux nouveaux prix fixés ci-dessus, de nous faire passer ensuite le complément.*

## I T A L I E.

De Rome, le 18 février.

L'extrême cherté des vivres a déjà occasionné des troubles populaires dans plusieurs villes d'Italie, sur-tout à Vicence, où plus de vingt personnes ont péri. Depuis quelques jours ils ont éclaté ici d'une manière très-alarmante. Voici quel en a été le prétexte. On sait que les plaisirs du carnaval, les bals, les mascarades, sont en Italie plus que par-tout ailleurs une sorte de besoin pour le peuple : cependant les maux qui affligent l'église & l'humanité, ont engagé le gouvernement à proscrire les bals & les mascarades pendant le carnaval, depuis trois ans. Malheureusement cette défense a plus porté sur les gens du peuple que sur la noblesse qui n'a pas laissé que de se livrer à ses plaisirs, & par là fourni un prétexte aux troubles qui viennent d'éclater. Dès le jeudi gras, les *Transteverains*, & ceux qui occupent le quartier de la *Porte du Peuple*, commencèrent à se masquer, & à parcourir les rues de Rome, en se permettant des bravades, qui n'eurent cependant aucune suite, à cause des nombreuses patrouilles que l'on répandit dans la ville. Mais le lundi suivant, ils se montrèrent en plus grand nombre, masqués, & dansant dans les rues au son des instrumens : la garde voulut les disperser, ils firent résistance, on en arrêta quelques-uns. Ce fut le signal d'une révolte qui continua la nuit suivante & toute la journée d'hier, *mardi gras*. Plus de mille hommes armés de pierres, de bâtons & de couteaux, se jetterent sur les patrouilles

& les corps-de-garde, qu'ils mirent en fuite à coups de pierres; deux soldats furent tués. La troupe vouloit faire feu, mais, pour ne pas accroître le tumulte, le gouvernement ordonna qu'elle se tint tranquille; elle fut donc obligée de se retirer.

Le peuple, resté maître, se porta en foule, hier au soir, à différens palais avec des flambeaux & des fascines pour les escalader. Il alla d'abord au palais Borghese, où il y avoit un bal & un souper de 180 couverts : les transteverains firent mine de vouloir enfoncer les portes; on leur distribua quantité d'argent par les fenêtres; ils se retirèrent enfin & se rendirent au palais du duc de Braschy, y entrèrent à force ouverte, pénétrèrent dans les salles, même dans l'appartement de la duchesse qui étoit malade, & qui, dans ce moment d'effroi, fut attaquée de convulsions dans lesquelles elle faillit expirer. A force de prières & d'argent, on parvint à éconduire les séditieux. Ils allèrent de-là aux palais du prince de Piombino & du prince Chigi; mais ayant tenté en vain d'y pénétrer, ils se portèrent dans plusieurs auberges, où ils mirent à contribution les étrangers, se gorgèrent de vivres & de vin sans payer, & finirent par piller & saccager plusieurs maisons, en vomissant contre la noblesse toutes les imprécations que leur suggéroit l'ivresse. Le gouvernement paroît intimidé, & n'oppose que beaucoup de modération à cette populace, parmi laquelle on soupçonne qu'il y a des gens soudoyés pour exciter une révolution. Au milieu de l'épouvante générale, un grand nombre d'habitans se disposent à quitter la ville, si les troubles continuent : mais on espère qu'ils auront pris fin avec le carnaval.

## A U T R I C H E.

De Vienne, le 21 février.

Toutes nos troupes qui se trouvoient dans les forteresses françaises, Condé & le Quesnoy, & qui s'engagerent à ne plus servir contre la France, vont en Gallicie & dans la Buchowine, parce que la Porte assemble de très-grandes forces sur ces frontieres.

L'empereur a invité le général Clairfayt, par un billet de sa main, à garder le commandement de son armée, qu'il avoit résigné il y a deux mois, & qu'il n'a eu jusqu'à présent que par intérim.

On dit que sa majesté se rendra elle-même à l'armée, pour assister à l'ouverture de la campagne, si les négociations ne font pas prendre une autre tournure aux affaires.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 20 février.*

Le prince Henry travaille avec une activité infatigable aux affaires très-importantes qui occupent notre ministère depuis quelque tems. Ce prince, non content d'avoir rendu des services signalés à la monarchie prussienne en cueillant des lauriers dans les camps, veut en rendre encore par ses lumières, & contribuer à avancer l'ouvrage de la paix. M. Formey, secrétaire de légation, qui étoit à Bâle, est arrivé ici comme courrier, mardi passé. Son apparition a doublé tout-à-coup les espérances pour une paix prochaine, & a ajouté aux regrets qu'on avoit de la mort du général Goltz, d'autant plus regretté, que les négociations qu'il avoit entamées étoient déjà fort avancées, & étoient sur le point d'atteindre à leur maturité. Le public est si désireux de voir achever ce grand ouvrage, qu'il est déjà occupé à désigner à M. de Goltz, un successeur. Le bruit est général ici, que ce successeur sera le ministre d'état, baron de Hardenberg, & qu'il partira incessamment pour Bâle afin de terminer ces négociations. Ce ministre est attendu ici depuis quelque-tems, peut-être est-ce pour recevoir de nouvelles instructions, attendu que depuis la mort de M. de Goltz les affaires ont pris une tournure bien différente de celle qu'elles avoient alors. Les français n'avoient pas encore la Hollande, & leurs prétentions se trouvant moins grandes, il étoit plus aisé de s'entendre & de s'accorder.

Sa majesté le roi, n'ira point à présent, comme on l'avoit dit, à Potsdam.

On dit que le prince héréditaire Louis Ferdinand, aura le régiment du prince de Baden qui est en garnison à Magdebourg.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 6 mars.*

Le général de Toll, ci-devant ministre de Suede à Varsovie, a quitté cette capitale pour se rendre à Stockholm: il passa le 26 février à Hambourg.

Il ne se passe rien d'important devant Mayence, où les François ont reculé leurs avant-postes depuis quelques jours: il y a cependant des escarmouches journalières. La désertion continue parmi les François, ainsi que les maladies.

Les Autrichiens se sont établis dans les isles du Rhin au-dessous de Mayence.

L'armée prussienne continue de défilér par notre ville & les environs, vers la Westphalie.

On mande de Munster, en date du 17 février, que les Hanovriens & les Hessois ont entièrement quitté cette ville, où ils ont été remplacés par 4 mille Autrichiens. Les Hessois se sont portés à Osnabruck; les Hanovriens & les Anglois se rapprochent de l'embouchure de l'Embs. On attend l'armée prussienne en Westphalie, du 10 au 15 mars.

On écrit de Thorn, en date du 21 février, que le général de Favrat & M. de Buckholz, ministre de Prusse en Pologne, ont reçu l'ordre de se rendre en diligence à Breslaw. — Les régimens prussiens qui sont dans le Brandebourg, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher.

Les dernières dépêches apportées de Bâle par le secrétaire Formey, ont donné lieu à plusieurs conseils, dont on ignore encore le résultat. Mais on parle de guerre à Berlin plus que jamais; & il est même question de nouveaux arrangemens entre la cour de Prusse & celle d'Angleterre.

On porte à plus de 60 mille hommes, dont un tiers de cavalerie, l'armée prussienne qui se forme en Westphalie, & l'on croit qu'elle ne se tiendra pas sur la simple défensive.

## S U I S S E.

*De Neuchâtel, le 24 février.*

La cherté excessive des denrées est cause qu'on a forcé les émigrés qui étoient ici à s'en éloigner. De plus de 1200 prêtres français qui étoient dans cette partie de la Suisse, les trois quarts sont rentrés en France & ont été accueillis en frères dans divers départemens. Les lettres de Besançon, du 20, contiennent les expressions suivantes: « Nous sommes las de vivre dans le trouble, & de ne pouvoir reposer nos consciences dans le sein d'un dieu de paix. Nos concitoyens entendent la messe au milieu des champs. Ces lieux sont remplis de nos anciens pasteurs; plus de cinquante sont revenus récemment de la Suisse. C'est la trompette des gendarmes qui annonce *l'introïbo*; c'est leur trompette qui annonce *l'ite missa est*. Tout se passe dans le meilleur ordre, on a imploré, adoré le dieu de ses pères, & on a le cœur content. On ne voit maintenant que des bonnes gens convertis. Encore quelques mois & nous célébrerons le jubilé avec les Allemands.

## H O L L A N D E.

*De la Haye, le 17 février.*

Un commissaire des guerres français, à Gorcum, a demandé 4 mille livres de viande, en 4 jours, & il avoit annoncé qu'il lui en faudroit la même quantité tous les 4 jours, la régence a fait la première livraison, mais elle a envoyé auprès du général Pichegru pour le prier de tempérer l'appétit de son commissaire carnivore.

Le college de l'amirauté a fait savoir aux états-généraux en réponse à cette question: si on a fait les préparatifs pour mettre une flotte en mer. Que la chose étoit impossible à cause du mauvais état des finances, ajoutant qu'on devoit encore 8 tonnes & demie d'or.

Les représentans provisoires du peuple de Hollande ont chargé les états-généraux, d'écrire aux ministres hollandais qui résident auprès des cours de Vienne, de Londres & de Berlin, pour que ces ministres notifient aux trois cours leur heureuse révolution & le desir qu'ont les états-généraux de vivre en bonne intelligence avec ces puissances. Ils les ont invités à apprendre à ces cours que c'étoit aux Français que les Bataves étoient redevables de leur heureuse révolution, & à assurer en particulier les cours de Londres & de Berlin, que les états-généraux les tenoient déchargées de la garantie qu'elles avoient donnée pour la constitution de 1788.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 23 ventôse (13 mars, v. st.)*

Les lettres de Coblenz marquent que tout annonce de la part de l'armée alliée, rassemblée sur la rive droite du Rhin, à-peu-près vis-à-vis de cette ville, le projet de tenter incessamment le passage du Rhin, pour marcher ensuite au secours de Luxembourg. L'ennemi a rassemblée, à l'embouchure de la Lahn, une grande quantité de barques de toutes les grandeurs, dont la plupart sont fortement liées ensemble, au moyen de grosses chaînes. Outre cela, depuis le 12 de ce mois jusqu'au 15, les Autrichiens ont travaillé sans relâche à établir un pont de bateaux, qui va de la rive droite du Rhin à une île située environ au milieu de ce fleuve. Les républicains ne croyant pas devoir s'en tenir dans ces circonstances à l'arrangement conclu de part & d'autre, de ne point tirer sur les positions respectives, ont commencé un feu d'artillerie & de mousqueterie très-vif sur les travailleurs. A peine les premiers coups étoient-ils partis, que toutes les batteries ennemies, élevées en nombre considérable dans l'espace de plus d'une demi-lieue, de même que celles de la forteresse d'Ehrenbreitstein, commencèrent à faire pleuvoir sur Coblenz & ses environs une énorme quantité de bombes & de boulets, qui portèrent la terreur & la mort dans cette ville : des églises, beaucoup de maisons furent entièrement criblées de boulets & de mitrailles. Afin de faire cesser ce dégât, le général français envoya un parlementaire aux généraux autrichiens, pour convenir d'un arrangement ultérieur : en effet, le feu cessa ; mais comme l'ennemi recommença ses travaux, & que l'on ne veut point les lui laisser achever paisiblement, il résulte de là qu'il recommence à accabler Coblenz par un déluge de boulets qui y commettent les plus grands dégâts. Les républicains prennent en ce moment les mesures les plus actives, pour faire repentir les Autrichiens de leur barbarie gratuite, contre des malheureux & paisibles habitans, en incendiant & ruinant leurs propriétés. Les mêmes lettres ajoutent, que tous les jours on remarque des troupes autrichiennes & prussiennes qui viennent renforcer l'armée ennemie, principalement postée derrière Ehrenbreitstein.

Un nouvel arrêté des représentans de la république, ordonne la formation d'un jury, qui sera ajouté au tribunal-criminel de cette ville.

## FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

*De Strasbourg, le 2 mars.*

Une lettre de Spire, en date du 26 février, annonce que la veille il y avoit eu à Turckheim une violente insurrection, dans laquelle plus de 50 citoyens avoient péri. La municipalité a été mise en arrestation. On ne dit pas ce qui a été la cause ou le prétexte de cet événement, sur lequel on nous promet des détails.

*De Paris, le 29 ventôse.*

S'il faut en croire quelques avis reçus de Madrid, cette cour a fait demander au gouvernement de France l'envoi d'un négociateur intelligent, pour aviser aux moyens de parvenir à une pacification ; & on assure ici que ce négociateur est parti en effet de Paris depuis quinze jours.

On a appris que le chevalier Lellis, consul général d'Espagne à Trieste, a obtenu de la cour de Vienne 12 mille fusils, & de celle de Saxe 15 mille, qu'il a fait passer à Carthagene.

Les dernières lettres de Bâle portoient que le change des assignats étoit monté en peu de jours de 13 & demi pour cent à 18.

Parmi les moyens de faire rentrer les assignats, on a proposé, dit-on, le plan d'une loterie des maisons nationales qui se trouvent en très-grand nombre à Paris, & qui formeroient une masse très-considérable de lots imposables.

C'est hier que le rapport de Saladin sur les quatre prévenus a été distribué aux députés, & c'est le 2 germinal que la discussion s'ouvrira à la convention pour leur défense. Cette époque a été signalée par quelques mouvemens dans les endroits publics, où le comité de sûreté générale a cru devoir exercer une surveillance plus active. On a remarqué que les terroristes, prévoyant la fin prochaine d'un règne que le peuple abhorre, ont redoublé aussi d'activité pour ajourner cette fin ; & on prétend qu'ils fondent à cet égard quelque espérance sur les nombreux agens qui leur restent dans certains départemens & dans certaines agées, où leurs suppôts ont trouvé l'art de se conserver par une tartuferie incroyable.

Le rapport de Saladin a été mis en vente aujourd'hui chez le citoyen Rondonneau & compagnie, place du Carrouzel, 260 pag. in-8°. Prix, 6 liv. pour Paris, & 7 liv. 10 s., franc de port, pour les départemens.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

*Suite de la séance du 27 ventôse.*

Lecointre, de Versailles : « Vous avez décrété que vous viendriez au secours des parens des condamnés, mais qu'il n'y auroit jamais lieu à la restitution des biens acquis par jugement.

Cependant un représentant du peuple, député le matin & journaliste le soir, porte la défiance, l'exaspération & le désir des sombres vengeances dans les esprits, en disant que le séquestre mis sur les biens des condamnés est une mesure tyrannique ; que personne ne voudra les acheter ; & en insinuant au fils qu'il a le droit d'arracher des mains de l'acquéreur les biens de son pere condamné. Je demande que, pour fixer l'opinion publique à cet égard, vous renvoyez aux comités réunis de salut public, de sûreté générale & de législation la question de savoir s'il y a lieu ou non à restituer en nature ou autrement aux parens des condamnés, les biens acquis à la république par l'effet de jugemens iniques ». (Murmures).

Diverses propositions se succèdent.

On réclame l'ordre du jour.

Bourdon, de l'Oise : « Ce n'est pas par un ordre du jour que vous ferez cesser les défiances & que vous empêcherez les réclamations. Cette question tient d'une part à la justice & de l'autre à la fortune nationale. C'est à vous qu'il appartient de concilier les divers intérêts. Abordez franchement la question. Rendez leurs biens à ceux qui étant dans le cas de la confiscation, ne possèdent qu'une

modique fortune ; indemnisez les autres & venez à leur secours. Les enfans d'hommes même coupables, pourront-ils aimer la révolution, s'ils sont réduits aux larmes ? N'examinez pas si tels ou tels hommes ont été bien ou mal condamnés ; mais venez au secours de leurs veuves & de leurs enfans, & obligez-les ainsi à bénir la république. Je demande le renvoi aux comités réunis, pour faire incessamment un rapport ». — Décrété, au milieu des applaudissemens.

Voici la rédaction du décret sur la direction des opérations diplomatiques.

Art 1<sup>er</sup>. Le comité de salut public, chargé par la loi du 7 fructidor, de la direction des relations extérieures, négocié, au nom de la république, les traités de paix, de trêve, d'alliance, de neutralité & de commerce.

Il en arrête les conditions.

II. Il prend toutes les mesures nécessaires pour faciliter & pour accélérer la conclusion de ces traités.

III. Il est autorisé à faire des stipulations préliminaires & particulières, telles que des armistices, des neutralisations y relatives pendant le tems de la négociation, & des conventions secrètes.

IV. Les engagements secrets contractés avec des gouvernemens étrangers, ne peuvent avoir pour objet que d'assurer la défense de la république, ou d'accroître ses moyens de prospérité.

V. Dans le cas où les traités renferment des articles secrets, les dispositions de ces articles ne peuvent, ni être contraires aux articles patens, ni les atténuer.

VI. Les traités sont signés, soit par les membres du comité lorsqu'ils ont traité directement avec les envoyés des puissances étrangères, soit par les ministres plénipotentiaires, auxquels le comité a délégué à cet effet des pouvoirs.

VII. Les traités ne sont valables qu'après avoir été examinés, ratifiés & confirmés par la convention nationale, sur le rapport du comité de salut public.

VIII. Néanmoins les conditions arrêtées dans les engagements secrets reçoivent leur exécution, comme si elles avoient été ratifiées.

IX. Aussitôt que les circonstances permettent de rendre publiques les opérations politiques qui ont donné lieu à des conventions secrètes, le comité rend compte à la convention nationale de l'objet de la négociation & des mesures qu'il a prises.

*Séance du 28 ventôse.*

Anguis rend compte à l'assemblée, qu'il a parcouru hier, avec Merlin, de Thionville, les différentes sections de Paris & particulièrement celle de l'Observatoire, par-tout les ouvriers étoient à leurs travaux ; ils ont vu aussi quelques oisifs turbulens ; mais ils étoient tous ivres. De pareils gens, dit-il, ne sont pas dangereux. — On applaudit.

Le ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane est admis dans le sein de la convention ; il obtient la parole & dit :

« Citoyens représentans, choisi par le grand duc de Toscane pour me rendre auprès de vous, & chercher à rétablir une neutralité précieuse au gouvernement toscan, que des circonstances malheureuses l'avoient forcé de suspendre contre son vœu & son intérêt : j'ai regardé cette mission publique, la première que j'aie acceptée dans le long cours de ma vie, comme la plus honorable pour un ami de l'humanité, de sa patrie & de la France. Le jour

que j'ai signé un traité de paix avec la république française a été le plus beau de mes jours, & celui où la nouvelle en est arrivée en Toscane, le signal d'une joie universelle.

» Organe des sentimens de ma patrie, destinée heureusement par la nature à ne prendre aucune part aux querelles militaires & politiques des grandes puissances, il est bien doux pour mon cœur de pouvoir vous assurer que le gouvernement & les habitans de la Toscane ont toujours conservé pour vous, malgré les événemens, tous les égards qui sont dus à votre puissante nation.

» Quant à moi, je mettrai tous mes soins à cimenter de plus en plus, pendant la durée de mon séjour ici, la bonne intelligence qui doit exister entre ces deux états. Puisse la paix, qui vient de se conclure entre la France & la Toscane, être l'augure d'autres traités plus importants à la tranquillité de l'Europe qui en a besoin. Puissé-je, après vous avoir trouvé à mon arrivée couverts des lauriers militaires, vous voir reposer bientôt à l'ombre salutaire du pacifique olivier !

Le discours de l'envoyé extraordinaire de Toscane excite de vifs applaudissemens.

Le président répond au ministre de Toscane, « que si la France a porté chez tous ses ennemis l'étendard de la victoire, c'est pour assurer son indépendance : telle est la volonté de la nation. La justice de sa cause, sa puissance & son courage, sont les garans certains de ses triomphes ; mais toujours elle a su distinguer les puissances que les circonstances ont entraînées malgré elles dans la ligue formée par ces cabinets astucieux qui vouloient asservir la France pour asservir le reste des peuples : aussi ses bras resteront armés, mais ils seront toujours ouverts à ceux qui lui présenteront l'olivier. Dès que la Toscane lui a demandé à rétablir une neutralité utile aux deux pays ; elle y a consenti. La république ne perdra pas les fruits de ses succès ; mais elle ne se refusera jamais aux conditions d'une paix honorable, qui peut seule rendre aux peuples la tranquillité & le bonheur ».

S'adressant particulièrement à l'envoyé de Toscane : « C'est avec un vif plaisir, lui dit le président, que la convention voit dans son sein un homme distingué par ses sentimens de philosophie ; & qui a donné des preuves multipliées de son attachement aux français.

» Le choix que la Toscane a fait de vous pour conclure la paix avec la France, est un nouveau garant de sa durée ».

La réponse du président excite les mêmes applaudissemens que le discours.

On demande que l'envoyé de Toscane reçoive l'accolade fraternelle ; la proposition est décrétée ; il monte au bureau & le président l'embrasse au milieu des acclamations, & des cris de vive la république, qui retentissent de toutes parts.

Merliu, de Douai, propose un projet de décret portant que François Xavier Carletti, est reconnu par la convention, comme envoyé extraordinaire de Toscane, & que ses lettres de créance, son discours & la réponse du président, seront imprimés en français & en italien, & insérés au bulletin.

Toutes ces propositions sont décrétées, les applaudissemens recommencent.

Le comité civil de la section de l'Observatoire est venu désavouer la pétition prononcée hier à la barre de la convention au nom de cette section & de celle du Finistère.